



DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS – IES MARIA ENRÍQUEZ
PREMIER CONCOURS DE MICRO-RÉCITS



CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Toutes et tous les élèves inscrit(e)s dans ce lycée pendant cette année scolaire peuvent y participer.
2. Un seul texte par participant(e). Le thème est libre.
3. Le document devra être d'une longueur de 100 mots maximum (hors titre).
4. Les récits seront écrits uniquement en français.
5. Les micro-récits doivent être originaux, non publiés et les participant(e)s doivent garantir qu'il n'existe aucun droit de tiers sur les textes soumis. Ne seront pas admis des écrits avec du contenu offensant ou qui portent préjudice à qui que ce soit.

PROCÉDURE

6. Le jury sera formé des enseignantes du Département de français. Si elles jugent qu'aucun des récits n'est pas suffisamment mérité, le prix ne sera pas décerné ou pourra être donné à une autre catégorie.
7. Le jury sélectionnera et récompensera un micro-récit parmi les catégories suivantes :
 - **5^{ème} et 4^{ème}** (1ESO et 2ESO)
 - **3^{ème}, 2^{nde} et FPB** (3ESO, 4ESO et FPB)
 - **Première, Terminale et BTS** (1BATXILLERAT, 2BATXILLERAT et Cicles Formatius)
8. Les élèves devront rendre leurs textes aux enseignantes du Département de français. Les micro-récits incluront le prénom et les noms de l'auteur / autrice, ainsi que son groupe et classe.

CALENDRIER

9. La date limite de soumission est le 28 avril 2023.
10. Le nom de la / du gagnant(e) sera rendu public pendant la semaine du 8 au 12 mai.

PRIX

11. Les prix seront décernés par l'AMPA de notre lycée.
12. Les micro-récits gagnants seront publiés dans le magazine ou l'agenda scolaire.

ACCEPTATION TACITE DES RÈGLES ET EXEMPTION DE RESPONSABILITÉ

13. La participation au concours implique l'acceptation de toutes les règles. Tout texte ne respectant pas les conditions, sera directement exclu de la participation.